



COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance lundi 12 octobre 2020 à 20 heures 30

Le lundi 12 octobre 2020 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en mairie.

Présents : Mrs MICHEL, LEFEBVRE, LESUEUR, ARMIEL, BONNARD, LE ROY, VAN VOOREN, VOGT et Mmes NUYTENS, MEYER, STRAZEL, WALBRECQ

Absents : Mme DELAPORTE, M. NOÉ

Procuration : Mme DELAPORTE à Mme NUYTENS

Secrétaire de séance : Delphine MEYER

Conformément à l'article L2121-18 du Code général des Collectivités Territoriales, la séance est publique mais selon les prescriptions de la Préfecture et afin de respecter les mesures sanitaires de distanciation physique, le public est limité à quatre personnes.

2- Approbation du dernier compte-rendu

Après lecture du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2020 par M. le Maire, celui-ci est adopté à l'unanimité. M. le Maire invite les conseillers présents à le signer.

3- Marché rénovation appartements rue Verte, attribution des lots aux entreprises
(délibération 2020-045)

M. le maire rappelle qu'un marché pour l'aménagement de deux appartements communaux a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée. Ce marché effectué en deux consultations a été clôturé le 2 octobre 2020.

La consultation comprenait 6 lots :

Lot 1 : démolition, gros-œuvre, carrelage, faïence

Lot 2 : plâtrerie, cloisons, isolation, menuiseries intérieures,

Lot 3 : électricité, Vmc

Lot 4 : plomberie, sanitaire, chauffage

Lot 5 : peinture

Lot 6 : aménagement des cours

Suite à la lecture du rapport d'analyse des offres (transmis par mail aux élus), le maire demande à assemblée de voter si les options sont prises ou pas.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De valider et de retenir les entreprises suivantes avec les options,

Lot/logement	Nom de l'entreprise	Montant H.T	option
1/ logement droite	Entreprise Chamereau	14 723.00 €	5 116.00 €
1/ logement gauche	Entreprise Chamereau	17 383.00 €	5 968.00 €
2/ logement droite	Sarl Tridon	10 184.00 €	
2/ logement gauche	Sarl Tridon	11 816.00 €	
3/ logement droite	Fagard Rémi	4 855.72 €	305.00 €
3/ logement gauche	Fagard Rémi	5 547.33 €	805.00 €
4/ logement droite	Ets Bled	9 006.05 €	
4/ logement gauche	Ets Bled	9 194.42 €	
5/ logement droite	Sprid	7 184.24 €	
5/ logement gauche	Sprid	6 715.76 €	
6/ logement droite	Sarl Labbe	3 261.60 €	
6/ logement gauche	Sarl Labbe	539.60 €	

- De retenir l'option de l'entreprise BLED pour l'achat et l'installation d'une chaudière à pompe à chaleur pour un montant de 20 747.92 € H.T,
- De retenir l'option de la Sarl Labbe pour le déplacement d'un portail pour un montant de 680 € H.T,
- Autorise M. le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

4- Agrandissement de la boulangerie, contrat pour une étude et dépôt permis de construire par Dewaele Habitat (délibération 2020-046)

M. le Maire informe que les locataires du bâtiment au 43 rue de Paris et abritant la boulangerie ont sollicité la mairie pour un agrandissement du local de fabrication. Une visite sur les lieux a été organisée avec un maître d'œuvre, Mme Dewaele. Elle nous propose une étude du projet contractualisée par une mission de maîtrise d'œuvre. Sa mission sera d'effectuer une étude du projet et le dossier du permis de construire pour une rémunération forfaitaire de 3000 € H.T. conformément aux termes du contrat. M. le maire précise qu'il a demandé un engagement auprès des locataires actuels et qu'une demande de subvention auprès de la Région sera faite à l'issue de l'étude.

Après exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'accepter la mission de Mme Dewaele pour une étude et préparation du permis de construire concernant l'agrandissement du bâtiment sis 43 rue de Paris suivant les termes et les clauses particulières du contrat,
- Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

5- Travaux église : demande de subvention DSIL pour l'installation d'un sas (délibération 2020-047)






M. le Maire informe que dans le cadre du plan de relance de l'économie, le gouvernement a décidé d'abonder l'enveloppe nationale de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL). Cette part exceptionnelle vise à accompagner un effort de relance rapide et massif des projets des communes et de leurs groupements. Cet abondement doit soutenir des projets prêts à démarrer rapidement. Dans cette optique, M. le maire propose l'installation d'un sas à l'entrée de l'église coté place. Ce sas nous permettrait de rendre l'église accessible aux personnes à mobilité réduite ainsi que de faciliter la sortie en cas d'urgence. Après exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De solliciter l'Etat pour une demande de subvention DSIL dans le cadre du plan de relance de l'économie pour l'installation d'un sas à l'église, suivant le plan de financement suivant :

- Subvention DSIL	2 864.65 €
- Collectivité	3 230.35 €
- Cout total	6 095.00 € H.T
- Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Informations de M. le Maire

-  Point sur les travaux de l'épicerie : Ils devraient être terminés pour le 25 octobre 2020, dès la fin des travaux une visite sera organisée aux conseillers,
-  Reçu en mairie une demande de soutien pour améliorer notre système sanitaire français, M. le maire demande de transmettre ce courrier aux élus,
-  Courrier du Docteur Valat concernant un local communal pour l'installation éventuel d'un cabinet médical,
-  Présentation d'un arrêté de stationnement sur l'ensemble de la commune,
-  A sollicité le Département pour la demande de subvention concernant les travaux de trottoirs de la rue Pennellier,

N'ayant plus d'information, M. le Maire donne la parole aux membres de l'assemblée :

M. LEFEBVRE : Une réunion concernant l'organisation d'un arbre de Noël sera prochainement organisée dès la parution d'un éventuel arrêté de la préfecture de l'Oise précisant de nouvelles mesures face à l'épidémie du Covid, M. LESUEUR : Tout se passe au mieux au RPC malgré une gestion un peu compliquée avec le Covid et les mesures à mettre en place. Aux prochaines vacances scolaires, l'ALSH accueillera les enfants la première semaine, 33 inscriptions sont déjà faites. Un retour sur la manifestation « nettoyons la nature » avec les magasins Leclerc, peu de participants, un constat a cependant été fait, la commune était relativement propre.

Propose l'organisation d'une réunion avec tous les membres du conseil pour le devenir des anciens bâtiments de l'école et la création d'une micro-crèche, une date est proposée, le mardi 20 octobre.

Mme NUYTENS : Souhaiterait une réunion de la commission CCAS afin de parfaire le colis de nos anciens, une date est proposée, le lundi 19 octobre.

M. LE ROY : S'est rendu à l'assemblée générale de l'ADTO, prochainement une délibération sera à prendre pour la fusion de l'ADTO et la SAO. Il propose de contacter l'ADTO afin qu'il fasse une étude pour résoudre le problème d'inondation rue de la Gayolle. Concernant la grange de la rue Sauvage : on devrait faire une préemption sur l'achat afin de construire un parking. M. le maire répond qu'à ce jour, on n'a pas reçu la déclaration d'intention d'aliéner.

Mme STRAZEL : demande si on pourrait mettre en place un conseil municipal enfants, en réponse à sa demande une réunion de commission est fixée le mercredi 21 octobre.

M. VAN VOOREN : Demande pourquoi il y a de nombreuses voitures devant l'école, M. Lesueur répond qu'en raison du Covid, les cours de récréation ont été scindés et que la partie arrière du RPC sert pour deux classes. Demande si la bibliothèque va être réouverte, M. Lesueur répond qu'il n'y a pas de bénévole pour la faire fonctionner. Demande si le dossier avec l'Opac concernant le terrain situé en face du RPC est toujours en cours et si on pourrait leur demander d'accélérer les constructions, M. Lesueur répond que oui, c'est toujours d'actualité et que le dossier est suivi régulièrement. La programmation du projet est prévue pour 2022. Dans l'ancienne école, pourrions nous faire une étude pour la création d'un EPHAD ?

M. VOGT : Informe qu'il a été contacté pour savoir si des peupliers étaient à vendre sur la commune. M. le maire dit qu'il ne sait pas si la peupleraie est arrivée à son terme. M. Vogt dit qu'il ira la mesurer dans la semaine.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de question de l'assemblée,

M. le Maire lève la séance à 22 heures 22

Le prochain conseil municipal pourrait avoir lieu le 9 novembre,

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 12 octobre 2020 a comporté trois délibérations.

Thierry MICHEL		Philippe LEFEBVRE	
Thomas LESUEUR		Edith NUYTENS	
Morgan ARMIEL		Fabrice BONNARD	
Lydia DELAPORTE			
Annyck KRAL		Patrick LE ROY	
Delphine MEYER		Bertrand NOÉ	
Alexandra STRAZEL		Xavier VAN VOOREN	
Nicolas VOGT		Janina WALBRECQ	